

## L'enseignement supérieur c'est cher, mais ça peut rapporter gros !

Chers administrateurs, quelques pistes à suivre pour réduire les coûts de l'université :

→ **Faire payer les entreprises**, mais pour cela, il faut des facs plus souples, moins centralisées, et surtout perméables aux méthodes et aux buts des entreprises. Morceaux choisis d'un rapport de l'ERT<sup>(1)</sup> : «Le développement technique et industriel des entreprises exige clairement une rénovation accélérée des systèmes d'enseignement et de leurs programmes». L'ERT regrette que «l'industrie [n'ait] qu'une très faible influence sur les programmes enseignés», que les enseignants aient «une compréhension insuffisante de l'environnement économique, des affaires et de la notion de profit» et qu'ils «ne comprennent pas les besoins de l'industrie». Pourtant, «compétence et éducation sont des facteurs de réussite vitaux». En conclusion, l'ERT suggère de «multiplier les partenariats entre les écoles [et] les entreprises». Elle invite les industriels à «prendre une part active à l'effort d'éducation» et demande aux responsables politiques «d'associer les industriels aux discussions concernant l'éducation». Raffarin et Ferry ont entendu cet émouvant appel au secours, et décident, dans leur projet d'autonomie des universités, d'associer les industriels aux discussions concernant la création ou l'abandon de formations.

→ **Faire payer les étudiants** (en la matière, le projet de loi prévoit l'autonomie de chaque université). Prenons l'exemple de l'Angleterre, ce doux pays qui a inventé le socialisme thatcherien : le principal mécanisme servant à financer les études est le prêt étudiant, qui permet d'emprunter tant qu'on étudie, et de rembourser quand on gagne sa vie. Outre la longue liste des frais habituels, les étudiants doivent, depuis peu, acquitter également des frais de scolarité de 1000 livres par an. Il n'est pas rare qu'un étudiant quitte l'université avec une dette de plus de 10000 livres (environ 14500 euros).

→ **Vendre son offre de formation** (formation continue, formations par apprentissage, formations d'étudiants étrangers, formations aux entreprises, etc.). La grande idée à la mode n'est-elle pas celle de formation tout au long de la vie ?

→ **Faire des économies sur le personnel** : ne garder que le strict nécessaire, le reste étant externalisé (dans le projet de loi, la globalisation du budget offre cette possibilité, et le regroupement des universités va dans ce sens). Quant aux enseignants restants, il faut essayer de les rentabiliser au maximum.

→ **Exploiter les résultats de la recherche**.

→ **Créer, comme aux Etats-Unis, des fondations destinées à recevoir des dons** (mais là, on rejoint le premier point).

Sous l'influence des systèmes de valeurs enseignés par les écoles de management à l'américaine, le travail humain a été réduit à une ressource. A partir du moment où l'éducation sert à former les «ressources humaines» dont les entreprises ont besoin, la logique marchande et financière ne peut que s'imposer dans les objectifs pédagogiques.

«L'éducation pour la "ressource humaine" a pris le pas sur l'éducation pour et par la personne humaine» résume ainsi Ricardo Petrella (conseiller à la Commission européenne et Professeur à l'Université catholique de Louvain).

# Des universités autonomes dans des régions autonomes

par TL

Luc Ferry, le 21 mars 2003, devant la Conférence des Présidents d'Université à Poitiers : «Je suis bien conscient du fait que ces modifications législatives, si elles constituent réellement un progrès, ne peuvent néanmoins pas être considérées comme l'unique moyen de rendre les universités plus autonomes et moins vulnérables devant la concurrence à laquelle elles vont être confrontées - non seulement en Europe, mais dans le monde. Face au défi de la compétitivité [...]»

Ezra Suleiman, professeur à l'Université de Princeton et à l'Institut d'Études Politiques de Paris, dans la préface du rapport Mérieux<sup>(2)</sup> : «Je mesure combien la compétition est une préoccupation de tous les instants dans les grandes universités américaines. De l'autre côté de l'Atlantique, nous cherchons à attirer dans nos départements les meilleurs étudiants et nous associer les meilleurs enseignants. Les propositions formulées dans ce rapport, même si elles apparaissent timorées à un observateur anglo-saxon, ont le mérite de s'inscrire dans le contexte historique, culturel et politique français. Leur mise en oeuvre contribuerait à valoriser les atouts de la France, je pense en particulier aux propositions concernant l'autonomie financière et le mode de gouvernement des universités, ainsi que l'idée de créer des fondations académiques pour favoriser à terme l'indépendance financière des établissements garant finalement de leur indépendance académique.»



Ainsi, notre université est «vulnérable», elle doit faire face à la «concurrence» (mondiale qui plus est), elle doit être «compétitive».

Et comme d'habitude, ce sont les américains qu'on veut copier, parce qu'on le doit. À quand l'introduction de nos établissements sur les marchés financiers ? (Ce n'est hélas qu'une demi-plaisanterie : deux des plus grosses sociétés américaines qui vendent de l'enseignement supérieur, Apollo et Sylvan Learning, sont cotées en bourse).

E. Suleiman terminait ainsi son propos : «En bref, le problème est bien posé, les

solutions préconisées novatrices et réalistes. Le sujet est très sensible politiquement, il suscitera je l'espère un véritable et large débat !»

### «La réforme est urgente»

Dans les milieux autorisés, le débat a peut-être eu lieu, mais tout a été fait pour qu'il soit le moins public possible : on découvre le texte définitif du projet de loi sur l'autonomie des universités (Ferry parle de «décentralisation fonctionnelle»), c'est sûrement plus précis) dans les premiers jours de mai 2003 ; l'approbation du CNESER<sup>(3)</sup> est programmée le 19, le projet passant en conseil des ministres début juin et devant être bouclé au parlement avant juillet 2003. Comme «véritable et large débat», on a vu moins empressé!

Enfin ça, c'était ce que les stratèges du gouvernement avaient prévu : les étudiants concentrés sur les examens et les enseignants préoccupés par leurs retraites, l'adoption du projet ne devait être qu'une formalité. Raté, le dossier sera rouvert à l'automne.

### Une part du gâteau

«Aujourd'hui, tous les éléments d'une analyse économique classique sont donc réunis, avec un marché, une concurrence entre acteurs et un impératif de compétitivité. Quelques chiffres permettent d'illustrer ces tendances : au niveau mondial, il y a 4 millions d'enseignants, 80 millions d'élèves, dont 1,7 million étudiant hors de leur pays d'origine, 32000 établissements scolaires, 2000 milliards de dollars de dépenses annuelles par les acteurs publics et privés, une croissance annuelle de 11%» (rapport pour la commission des affaires étrangères de l'assemblée nationale de O. Turpin, juin 2001). L'enseignement supérieur est donc devenu un marché.

Dans un spasme de lucidité notre ministre Ferry le reconnaît humblement : «nous avons l'impression que les forces économiques, les marchés financiers, les nouvelles technologies, transforment notre vie de tous les jours bien davantage que nos ministres ou nos parlementaires».

Pour un gouvernement libéral moderne, c'est un rêve : pouvoir se désengager de ce «gouffre financier» qu'est l'enseignement (supérieur ici, pour le secondaire il faudra patienter encore un peu) ! Les facs vont pouvoir se gérer seules si elles arrivent à croquer une part du gâteau.



Allons voir du côté des projets de nos dirigeants.

### «La réforme est nécessaire»

Les lignes directrices du projet concernent donc l'autonomie administrative et financière des établissements d'enseignement supérieur. On notera tout au long du texte l'usage récurrent du «peut» diplomatique. Un exemple parmi tant d'autres : «L'État peut transférer aux établissements [...] la pleine propriété des biens immobiliers». On sait très bien comment, de directives en incitations (financières ou autres), le «peut» se transforme en «doit»...

► Première mesure, particulièrement symbolique. Les établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel étaient «nationaux» et «gérés de façon démocratique» (loi de 84). Le nouveau texte ne mentionne plus le caractère national et démocratique des universités.

► La Conférence des Présidents d'Universités (CPU) n'est plus présidée par le ministre, mais par un président élu en son sein. Elle bénéficie, en outre, d'une autonomie budgétaire.

► Regroupement des universités : «les établissements [...] peuvent s'associer entre eux pour créer des établissements publics de coopération universitaire». L. Ferry donnait par ailleurs le chiffre de 15000 étudiants comme limite inférieure pour une université. La fac de Toulon sera-t-elle bouffée par Nice, ou par Marseille ? Pour que les choses soient claires, le texte précise : «l'État peut affecter directement à ces établissements des subventions de

fonctionnement ou d'équipement et des moyens en personnel». Résumons : si vous vous regroupez on vous donne des sous, sinon...

► Le rôle du président d'université est renforcé, notamment au niveau des quorums nécessaires aux prises de décisions, et par la possibilité d'être réélu pour un deuxième mandat (en outre il n'y a plus obligation, pour tenir ce poste, d'exercer dans l'établissement).

► Les universités pourront désormais créer ou supprimer des unités d'enseignement ou de recherche sans l'aval du ministre. Adieu la cohérence nationale, bonjour la compétition entre les facs et la collaboration avec les entreprises (voir «l'enseignement c'est cher, mais ça peut rapporter gros»).

► Il est institué un budget global. Actuellement, chaque université reçoit de l'État des crédits de fonctionnement, des crédits d'équipement et des crédits pour le paiement des personnels. La ponction d'un crédit pour un autre usage que celui prévu est impossible. Si la loi est votée, les établissements pourront gérer plus «souplement». Ce qui pourrait être une bonne chose, mais donnera inévitablement lieu à des dérives (on pourra par exemple ne pas renouveler des emplois vacants au profit d'autres dépenses).

► Le texte précise que les universités «reçoivent des droits d'inscription versés par les étudiants et les auditeurs», sans plus de précision. À traduire par : les universités fixent elles-mêmes les droits d'inscription...

► Les universités «concluent des conventions de coopération et de partenariat avec les collectivités territoriales». C'était évidemment déjà possible mais là, c'est inscrit dans la loi, qui précise : «Cette coopération porte, notamment, sur la formation professionnelle [...] Elle peut s'étendre à la gestion du patrimoine immobilier et à la mise en commun de ressources humaines et matérielles.»

► Il est institué dans chaque établissement un «Conseil d'Orientation Stratégique» (COS) «chargé de faire toutes propositions sur la politique générale de l'établissement [...] Il émet un avis motivé sur les candidatures à la présidence de l'établissement.» Dans ce conseil on trouve des personnalités «qualifiées» désignées en nombre égal par le recteur, l'université, le Conseil économique et social régional et les grands organismes scientifiques nationaux. Les étudiants sont priés d'aller jouer plus loin...

► Les universités vont être évaluées. «À cet effet sont utilisés, dans des conditions fixées par arrêté du ministre de l'enseignement supérieur, des indicateurs et instruments d'évaluation partagés avec les établissements permettant de mesurer leurs résultats et de procéder à des comparaisons nationales et internationales.» Quels seront ces «instruments d'évaluation» qui permettront de «mesurer la compétitivité» internationale des facs ? On craint le pire...

Le 30 août 2002, la Belgique a déclaré officiellement qu'elle refusait catégoriquement toute application de l'AGCS dans le domaine de l'éducation et ne reconnaissait à l'OMC aucune qualification en matière d'enseignement (voir page 10). Il faut obtenir du gouvernement français les mêmes engagements (et pourquoi pas, une garantie constitutionnelle) !

<sup>(1)</sup> *European round table of industrialists*. Forum d'une cinquantaine de leaders d'entreprises oeuvrant à la promotion de la «compétitivité et de la croissance de l'économie européenne».

<sup>(2)</sup> *Enseignement supérieur : Aborder la compétition mondiale à armes égales ?*, nov. 2001.

<sup>(3)</sup> *Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche*. Tout projet de loi concernant l'université est soumis à la consultation du CNESE. Cela dit, le ministère peut passer outre son avis, cela s'est déjà vu.

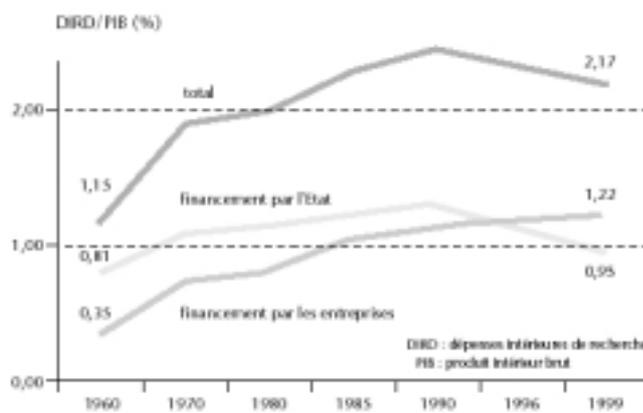
## « Il faut oser la science ». Chiche !

En mars 2003, le gouvernement qui veut faire croire qu'il va baisser les impôts (on baisse le plus juste des impôts pour augmenter les autres... mais c'est une autre histoire...) cherche à faire des économies. Il décide une baisse de 2% des dépenses publiques. Comme certains budgets ne baissent pas (suivez mon regard...), celui de la recherche prend une baffe : -9%. Quand on ajoute à cela, des gels de crédits de 20%, on arrive à une diminution d'environ 30% (hors salaire). Etant donné que plus de la moitié de ces crédits servent à faire face à des dépenses de fonctionnement incompressibles, la diminution de crédits disponibles pour les labos est donc souvent supérieure à 50%...

Depuis, le gouvernement est semblé-t-il revenu sur la décision de geler certains crédits, mais le mal est fait. Comme l'explique Jean-Pierre Launay, Professeur à l'Université Paul Sabatier : «A ceci se rajoute au niveau des demandes de moyens une complexification considérable des procédures. Désormais on ne présente plus ses demandes à un organisme unique : il faut monter des plans de financements complexes avec de nombreux partenaires, les inscrire dans des plans à long terme (4 ans pour les Universités, 6 ans pour L'Etat et la région) [...] En tout état de cause, avec ces handicaps indiscutables que sont la complexification des procédures d'attribution des aides, et la complexification (inutile et néfaste) dans leur utilisation, les effets de toute réduction budgétaire sont dévastateurs. Les montages s'écroulent comme des châteaux de cartes. Comment commander un matériel avec une partie de crédits "gelés", une autre qui va disparaître car la parole de l'Etat n'étant pas respectée, les autres partenaires sont tentés de faire de même, le tout en surmontant l'incroyable amoncellement d'obstacles accumulés devant toute procédure de commande ? L'exécution de plans d'équipement multipartenaires est un mécanisme d'horlogerie qui devrait absolument être mis à l'abri des aléas budgétaires.»

Du côté des recrutements de chercheurs ce n'est guère mieux. Alors que tout le monde sait qu'un départ massif de chercheurs (et d'enseignants) se profile

Lors de la dernière campagne électorale, entre deux sur-enchères sécuritaires, le candidat Chirac promettait un accroissement du potentiel de la recherche française de 50% à l'horizon 2010 : «Ces dernières années, la France a pris du retard en matière de recherche alors que la recherche et le développement sont les deux facteurs qui détermineront la croissance et les emplois des années prochaines. Il est donc fondamental d'y accorder la priorité [...] S'agissant de la recherche fondamentale, il faut augmenter fortement les budgets d'équipement, car ce sont eux qui déterminent notre niveau de compétitivité et d'attractivité internationale.» Un an plus tard, les crédits et les recrutements de chercheurs fortement réduits font craindre le pire à la communauté scientifique : «Une série de choix politiques a amené la recherche scientifique française dans une situation si catastrophique que sa survie même en est compromise.» (Appel de Cochin du 4/4/03). Peut-être qu'en refilant le portefeuille de la recherche à Sarkozy ça irait mieux...



Evolution du financement de la Recherche rapporté au PIB, telle que délivrée par l'Observatoire des Sciences et des Techniques

à l'horizon 2010 (avec un renouvellement de près de la moitié des postes), les gouvernements successifs semblent faire de l'autisme à ce sujet (Pourtant ils ont été «capables» de se projeter jusqu'en 2040 sur la question des retraites...) De 1991 à 1999, l'accroissement du potentiel chercheurs a été nul. Cette année, 150 emplois de chercheurs ont été supprimés, le plan pluriannuel de l'emploi scientifique a été abandonné, si bien que mille jeunes docteurs de moins que ces dernières années seront recrutés dans le secteur public. Pire, notre ministre a annoncé que le taux de recrutement annuel passerait de 4,5 % de l'effectif à 3 %. «il nous faut impérativement favoriser les vocations scientifiques auprès des jeunes», «notre pays réclame des chercheurs jeunes et compé-

«tents» déclare notre sous-ministre de la recherche Claudie Haigueré (dans «Demain, la science» un chapitre du best-seller de Luc Ferry *Lettre à tous ceux qui aiment l'école*). Parole, parole...

On ne s'étendra pas sur les menaces qui pèsent sur des organismes reconnus comme le CNRS, l'INSERM, l'INRA, etc. Ni sur celles qui pèsent sur les statuts des chercheurs. On l'a compris, comme pour tout le reste, le gouvernement veut se désengager. Le schéma est bien connu : on baisse les crédits d'année en année, on rend le système «improductif» et on prend l'opinion à témoin : le public ça ne marche pas, il faut privatiser...

«Il faut oser la science» écrit l'ineffable Haigueré. Faire croire que l'on défend la science et la recherche lorsqu'on est tout simplement en train de la tuer, c'est sur : il faut oser !

TL

Quelques chiffres, en vrac :

► En 2002, le budget du NIH (*National Institute of Health*, équivalent américain de l'Inserm), était 50 à 60 fois supérieur à celui de l'INSERM, pour un rapport de populations de 5...

► 4 ans après leur thèse, 39% des jeunes docteurs formés dans les laboratoires de l'INSERM sont sans emploi.

► 75% des doctorants en Biologie rémunérés touchent le SMIC...

seule de plus du double du budget de l'enseignement supérieur français. Cours camarade libéral, le nouveau monde est devant toi...

Le célèbre **Massachusetts Institute of Technology** (MIT) vient de mettre en ligne gratuitement tous ses cours, le diplôme pouvant ensuite être obtenu moyennant le paiement d'un droit de passage des épreuves. Si c'est trop cher vous pouvez toujours essayer le diplôme de l'institut polytechnique de Lausanne. Sinon inscrivez-vous l'IUT de la Bédoule et nous emmerdez pas !

### Étudiants : restez célibataires !

Ça rale sec dans les forums internet. Nombre d'étudiants vivant en couple ont vu leur allocation logement divisée quasiment par 2 à compter du 1 juillet 2003. La faute à un petit décret (n°2003-579), complètement incompréhensible au profane paru au JO du 29 juin. Le gouvernement n'a pas jugé utile d'expliquer aux intéressés les conséquences de son texte. Un problème de communication, sans doute.

**L'université de Harvard**, avec 19 milliards de dollars - soit 20,21 millions d'euros -, dispose à elle